



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

**Procès-verbal du Conseil général du 20 février 2025
Salle du collège de La Gouvernière
Séance extraordinaire**

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 janvier 2025.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du président.
5. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations suite à la démission de Mme Julia Stollenmaier.
6. Demande de crédit d'engagement de CHF 2'750'000.- pour la réalisation de la 1^{ère} phase du projet de zone sportive et de détente et acceptation de la donation d'un montant maximum de CHF 3'000'000.- permettant de financer l'entier des coûts en lien avec la 1^{ère} phase de ce projet. Rapport à l'appui.
7. Lettres et pétitions.
8. Motions et propositions.
9. Résolutions, interpellations et questions.
10. Communications du Conseil communal.

1. **Appel**

M. Wälchli, président du Conseil général, ouvre la séance à 20 heures. Il donne la parole à la vice-présidente du Conseil général, C. Bonjour, pour procéder à l'appel.

La vice-présidente du Conseil général, C. Bonjour, procède à l'appel. 10 membres du Conseil général sont présents et 4 sont excusés. Quant au Conseil communal, 5 membres sont présents.

S. Bianchini, administrateur communal et S. Racine, collaboratrice administrative en charge du procès-verbal sont également présents.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 30 janvier 2025**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. **Approbation de l'ordre du jour**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès à l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarque, ni de question.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. **Communications du président**

Néant.

5. **Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations suite à la démission de Mme Julia Stollenmaier.**

M. Wälchli passe la parole au PLR.

C. Bonjour, au nom du parti libéral radical, propose la nomination de Mme Guyon Myriam en qualité de conseillère générale pour la Commission des naturalisations et des agrégations en lieu et place de Mme Julia Stollenmaier, démissionnaire.

M. Wälchli demande à l'assemblée si d'autres personnes souhaitent se présenter ? La réponse étant négative, **cette nomination est approuvée à l'unanimité, avec applaudissements.**

6. **Demande de crédit d'engagement de CHF 2'750'000.- pour la réalisation de la 1^{ère} phase du projet de zone sportive et de détente et acceptation de la donation d'un montant maximum de CHF 3'000'000.- permettant de financer l'entier des coûts en lien avec la 1^{ère} phase de ce projet. Rapport à l'appui.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité et M. Wälchli donne la parole.

J. Chiffelle, au nom du Conseil communal, prend la parole.

Nous y voilà ! Nul doute que la date du 20 février 2025 restera marquée dans l'histoire de notre village et que vous pourrez dire « j'y étais ».

Quand nous avons commencé cette nouvelle législature, rien ne laissait présager l'occasion unique, inespérée et exceptionnelle qui nous serait offerte de réaliser un projet d'envergure pour notre village visant à offrir un espace de détente et de sport et favorisant les liens entre nos concitoyens. En effet, quelle ne fut pas notre surprise et notre enchantement d'apprendre que Mme Walker souhaitait soutenir un projet en mémoire de son défunt mari.

Je ne vais pas ici refaire tout l'historique du projet mais, depuis notre première rencontre avec Mme Walker fin août, l'ébauche d'un premier projet préparé en un temps record, beaucoup de choses se sont passées. Je tiens d'ailleurs ici à remercier chaleureusement l'administration communale, notre architecte conseil ainsi que tous les partenaires qui ont travaillé avec enthousiasme et sans relâche pour arriver à vous présenter ce soir ce projet définitif.

En parallèle à la mise sur pied du projet, nous avons préparé et finalisé le contrat de donation et pouvons vous confirmer qu'il a été dûment signé par les deux parties.

Comme vous avez pu le constater dans le rapport, le planning de réalisation est millimétré avec un début des travaux planifié début mai, pour arriver à l'inauguration du site le samedi 20 septembre 2025.

En parallèle aux travaux, plusieurs points seront étudiés :

- Organisation de l'inauguration avec le concours des sociétés locales, du CAP et de l'école
- Amélioration et sécurisation de l'accès au site
- Préparation des contrats d'entretien et élaboration d'un concept d'entretien
- Réflexions sur l'utilisation du site et préparation d'un règlement

En conclusion, ce projet est exceptionnel, unique et suscite des réactions émerveillées bien au-delà de notre commune. Bien sûr, nous avons déjà quelques idées pour l'aménagement de cette zone mais rien n'avait pu être entrepris jusqu'alors, faute de moyens.

La famille de Mme Walker nous donne ici une chance unique d'offrir un lieu de vie qui propose de multiples activités à tous nos concitoyens. Nous sommes donc extrêmement reconnaissants de pouvoir mener à

bien ce projet et sommes certains que vous nous suivrez avec enthousiasme en acceptant cet arrêté et le don de la famille par l'entremise de sa fondation.

T. Bonjour, au nom de la Commission financière et de gestion, informe l'assemblée que les plans ainsi que le contrat ont été étudiés lors de leur séance lundi dernier. Il tient à remercier la famille Walker ainsi que Mme Walker pour le soutien au village par ce projet. Il remercie également le Conseil communal ainsi que l'administration communale pour tout le travail fourni en si peu de temps. Ces diversités d'activités seront utiles à toutes les générations. Il s'agit d'une aubaine, d'un vrai plus pour le village qu'il ne faudrait pas louper ; il va sans dire que ce sujet a été accepté à l'unanimité au sein de la Commission financière et T. Bonjour invite les Conseillers généraux à en faire de même.

S. Huquenot, au nom du parti socialiste, informe l'assemblée que tout a été dit et remercie la famille Walker pour ce magnifique cadeau offert à Lignièrès. Ce projet permettra à la population de se réunir et le parti socialiste a accepté ce projet avec un grand oui.

T. Bonjour, au nom du parti libéral radical, a reçu tous les détails des discussions qui ont été tenues. L'enthousiasme est partagé avec la Commission financière et le parti s'est également prononcé à l'unanimité en faveur de ce projet.

M. Wälchli donne lecture du premier arrêté.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité.

M. Wälchli donne lecture du deuxième arrêté.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité.

M. Wälchli est ravi de pouvoir aller de l'avant avec ce projet dont le calendrier est très serré et remercie l'assemblée d'avoir accepté ces deux arrêtés.

7. **Lettres et pétitions.**

Néant.

8. **Motions et propositions.**

Néant.

9. **Résolutions, interpellations et questions.**

Néant.

10. **Communications du Conseil communal.**

J. Chiffelle, Présidente du Conseil communal donne la parole aux Conseillers communaux.

F. Bonjour communique le point suivant :

Mesures à prendre contre les crues et le ruissellement, dossier PAL

L'entreprise Holinger qui a été mandatée pour cette étude remettra son rapport final d'ici la fin de ce mois.

D. Schleppi communique les points suivants :

Syndicat intercommunal d'épuration (SIEL)

Lors de la dernière assemblée du SIEL, les comptes 2024 ont été acceptés et le coût par habitant diminue de 10% par rapport au budget.

O. Gauchat communique le point suivant :

Café croissant pour les aînés

Cette rencontre est programmée le 9 avril 2025 à la cantine du FC Lignières et l'organisation pour la sortie d'été est actuellement en cours.

Cristofe Fontes de Oliveira communique les points suivants :

TransN

Au vu du budget, TransN a décidé de supprimer les bus circulant pendant la Fête des vendanges via Enges – Lignièrès (à 2h15 et 4h15). L’an dernier, le vendredi, 6 personnes ont utilisé le bus de 2h15 et 2 personnes à 4h15. Pour le samedi, 8 et 4 personnes.

Campagne Radar

La vitesse maximale en sortant du village a été mesurée à 59 km/h et 48km/h dans le sens entrant. Le point positif étant qu'une grande majorité des véhicules entrant (environ 95%) roulent à 30 km/h. Il est intéressant de relever que les vitesses maximales sont mesurées les premiers jours ; ce radar prouve donc son efficacité car dès la vue de celui-ci dans les premiers jours, la vitesse diminue.

J. Chiffelle communique les points suivants :

Zone sportive et de détente

J. Chiffelle a rendez-vous demain matin avec un journaliste de Canal Alpha qui souhaite faire un reportage. Celui-ci sera diffusé demain soir.

Rénovation des volets de la Maison de Commune

Comme je vous en avais déjà informé lors de notre conseil général du 12 septembre 2024, le Conseil Communal a décidé de rénover les volets de la Maison de Commune afin de les remettre en état et de leur donner de la couleur. Les volets sont donc actuellement en cours de rénovation et seront posés une fois les réparations et la peinture effectuées.

Abonnement de bus pour les élèves scolarisés au C2T

La commune de Lignières prend en charge l'abonnement de bus, comprenant deux zones, des élèves de Lignières qui sont scolarisés au Centre des deux Thiellles. Jusqu'à présent, l'administration communale envoyait un questionnaire à tous les parents et se chargeait ensuite d'effectuer les démarches auprès de TransN pour obtenir les nouveaux abonnements.

Lors d'une séance avec TransN du 13 février dernier, nous avons été informés que cette procédure changerait pour la rentrée d'août 2025. En effet, dorénavant, un bon correspondant à deux zones sera envoyé aux parents des élèves scolarisés au Landeron et il leur appartiendra ensuite d'entreprendre les démarches auprès de TransN pour renouveler ou établir un nouvel abonnement pour leur enfant.

Un courrier explicatif sera envoyé en temps voulu aux parents concernés.

M. Wälchli remercie l'assemblée d'avoir participé à cette séance comportant un vote très important et lève la séance à 20h18.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président Le secrétaire

Michael Wälchli

Jérôme Ribeaud